

25<sup>c</sup>

# Journal du Lot

25<sup>c</sup>

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

### Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	11 fr. 50	21 fr.	38 fr.
	12 fr.	22 fr.	40 fr.

TELEPHONE 31      COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE  
 Les abonnements se paient d'avance  
 Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. GUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE et Louis BONNET

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

### Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES	1 fr. 70
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	1 fr. 70
RECLAMES 3 <sup>e</sup> page	2 fr. 75
» 2 <sup>e</sup> page	4 fr. 50

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## LES ÉVÉNEMENTS

Il y a de la Ligue là où il n'y a pas de gouvernement. — Moscou donne un démenti aux communistes de France.

Nous sommes au temps des Ligues. Ce fut toujours pour le pays un mauvais temps.

Inutile de rappeler ici les exemples historiques : sous Henri III, sous la régence qui fit l'interim entre Louis XIII et Louis XIV... Ces précédents, on les connaît !

C'est une éruption malade qui a chaque fois la même cause : l'absence d'une autorité gouvernementale. Il y a de la Ligue là où il n'y a pas de gouvernement. Quand celui-ci baisse, celle-là monte !

Les Ligues ou les factions — comme on disait sous la Révolution — sont le produit naturel de l'Etat en décomposition. Sur cette désagrégation, elles trouvent le ferment qui les fait foisonner.

A notre époque il est trop évident qu'elles sont surtout le résultat de la peur. Les citoyens éprouvent la nécessité de se procurer par eux-mêmes la sécurité qui ne leur vient plus du pouvoir central.

Ils y suppléent par une action personnelle en créant avec leurs Ligues des centres de résistance contre des périls que la seule présence d'un gouvernement actif et solide suffirait à dissiper.

Cela fait du désordre qui a son origine dans ce besoin inné de l'ordre qui est au fond de tous les français ; cela prépare peut-être des périodes troubles. Mais à qui la première responsabilité sinon à la défaillance du pouvoir ?

Manquant à la fonction essentielle qui lui incombe et qu'il est seul en situation d'accomplir comme il faut il ne peut s'étonner que les citoyens essayent de la remplir à sa place.

Ils le font mal et par de mauvais moyens parce qu'ils n'en ont pas d'autres à leur disposition. Ils s'exposent par crainte de la violence à provoquer la guerre civile. Et leur aspiration vers une sûreté ordonnée risquerait d'aboutir à l'anarchie. Laquelle serait rapidement suivie d'une dictature.

Une Chambre qui ne veut pas se réformer et qui réduit à l'impuissance un gouvernement perpétuellement menacé de mort, a créé sur le plan politique ce besoin de protection autonome, semblable à ce qui se passe dans le domaine social pour les habitants des pays où il n'y a ni gendarmes ni force publique. Ils sont bien obligés de penser aux moyens d'assurer par eux-mêmes leur propre défense.

Que ces Ligues armées créent un danger pour la tranquillité publique, c'est certain. Et, mieux que tous les raisonnements, cela prouve combien ont raison les vrais républicains, ceux qui veulent organiser sérieusement le pouvoir démocratique, expression réelle de la souveraineté nationale. Cela montre combien ils ont raison contre les démolisseurs du régime parlementaire, lesquels, pour pouvoir continuer leur œuvre de destruction républicaine, ont eu le cynisme de faire appel à la peur de la dictature dont ils finiront par donner le goût à un public exaspéré !

Pour parer à ce péril des Ligues, le gouvernement Flaminin a été amené à déposer des projets auxquels il faut faire attention car ils touchent à un problème rudement délicat. La République a reconnu le droit d'association, il faut se garder d'y toucher.

C'est un des plus importants et des plus précieux de tous les droits civiques. Il constitue vraiment une de ces « libertés démocratiques » que les fascistes ligoteraient, que les socialistes- communistes supprimeraient et que les républicains se doivent de maintenir. Celle-là vaut d'être défendue un peu plus justement que le droit pour la Chambre de saboter la République et de violer ouvertement la volonté du pays.

Elle a ses limites, cette liberté. Comme toutes les libertés socialement organisées. Il est évident qu'elle ne peut pas permettre à des particuliers

de constituer des troupes combattantes, de former une armée soumise à leur commandement... Et l'on veut les désarmer !

Nous aussi, nous sommes d'avis qu'on ne peut pas leur laisser les moyens de se livrer des batailles rangées sur les places publiques.

Mais cela ne nous suffit pas, parce que cela n'est vraiment pas suffisant. Nous voulons qu'on ne se borne pas à appliquer un cataplasme sur le mal. Nous voulons qu'on le guérisse en supprimant sa cause qui est la carence des pouvoirs publics.

Les lois valent surtout par le gouvernement qui est chargé de les faire exécuter.

Un gouvernement solide n'aurait pas besoin de vos lois nouvelles qui viendraient s'ajouter à tant d'autres dont on ne se sert pas.

Entre les mains d'un gouvernement sans force vos lois nouvelles seront comme des pistolets de paille et des sabres de bois. On les violera à son nez et à sa barbe et il ne pourra pas les faire respecter... Et ça recommencera comme devant.

Pour que ça ne recommence pas, qu'on fortifie le gouvernement en réformant l'Etat. C'est par là que la République est vulnérable et c'est là qu'elle a besoin d'être défendue !

Et voici quelque chose d'amusant ! L'action diplomatique de la France — particulièrement son attitude à la Société des Nations — est critiquée dans le journal officiel (il n'y en a pas d'autres) de Moscou. Là, le camarade Radeck déclare tout net qu'en face de l'Allemagne nous manquons « de l'esprit de décision nécessaire ».

Bref, il nous accuse d'être trop pacifiques. Ce qui ne vaudrait peut-être pas d'être relevé, si, en même temps, les communistes de France n'accusaient notre gouvernement de préparer la guerre.

Comment l'humanité va-t-elle s'y prendre pour démentir le démenti qui lui vient de Moscou ?

Emile LAPORTE.

### UN PETIT MOT D'ECRIT

## Régionalisme national

La Fédération régionaliste française tient ses assises à Chartres.

Elle veille avec un soin jaloux à enrichir l'esprit de la France et à conserver son plus joli visage. Elle veut la province avenante, accueillante et parée de ses plus beaux atours — un peu de la France, comme dit Charles Brun, apôtre et réalisateur du bon régionalisme national.

Elle a fort à faire pour les lui conserver intacts. La morsure du progrès est parfois cruelle à ses beautés. La législation protectrice des sites est encore à l'état schématique. Malgré la loi, malgré les efforts vigilants des amis de la nature et de ses chefs-d'œuvre, embellie parfois par les créations des hommes bâtisseurs de palais ou d'humbles mais gracieuses bicoques, trop souvent meurtries par de mauvais constructeurs, malgré vœux, protestations, avis, décrets, le mal pénètre, s'incruste, se développe. Il n'est jamais absolument certain qu'on écartera la main criminelle qui saccage nos horizons et les aspects familiers de nos sites.

C'est sous le signe de la défense et de la protection de nos trésors que s'est généreusement placé le congrès de Chartres. Il est symptomatique et rassurant de constater l'apport caractéristique et ardent des architectes français à l'œuvre régionaliste. Association provinciale des architectes français, avec son président, M. Généront ; Société des Architectes français, dont le délégué, M. Marraud, est architecte en chef du gouvernement ; Union syndicale des Architectes français ont adhéré sans hésitation. N'est-ce pas en grande partie la mission des constructeurs de conserver et d'aménager l'architecture du village français, d'entreprendre et d'exiger sa sauvegarde ? Respecter le style en bâtissant de nouveaux immeubles est la plus efficace protection contre l'envahissement du baroque et du ridicule.

Il est un autre genre d'ennemis à vaincre dans la lutte pour la défense du visage de la France : les trop fameux panneaux-reclames, vernés hideuses qui le balafrent sans pitié. L'idée est juste que préconise M. Geisdoerfer, député de Dinan, en déposant une proposition de loi tendant à réglementer la publicité routière par la création d'une servitude d'esthétique.

Enfin, le congrès a écouté avec intérêt le rapport de M. Généront sur la participation des provinces à l'Exposition de 1937. Ce sera pour elles une occasion unique de témoigner leurs vitalité morale et intellectuelle et, en quelque sorte,

## Informations

### Au Sénat

Le Sénat, dans la séance du mardi, examine le projet de loi portant règlement définitif du budget de l'exercice 1934.

M. Mauger renouvelle les critiques formulées lors de la discussion des comptes définitifs des budgets coloniaux, contre le retard avec lequel les règlements définitifs des budgets sont soumis au Parlement et de réclamer une réforme de la comptabilité.

Le ministre des Finances se déclare, également, partisan de cette réforme. Le projet est adopté.

### A la Chambre

Dans la séance de l'après-midi de mardi la Chambre poursuit la discussion du projet de loi tendant à l'assainissement du marché du blé.

M. Brachard soutient un amendement tendant à interdire aux agriculteurs de cultiver du blé sur une terre qui a déjà produit cette céréale l'année précédente.

Le ministre de l'Agriculture accepte cet amendement, mais en ajoutant un additif : « sauf dans les régions où cette pratique est de tradition et sous réserve d'un hectare pour la consommation familiale. Cet amendement est adopté, ainsi que l'article 1<sup>er</sup> du projet. Les articles 2, 3 sont adoptés.

Dans la séance de nuit, la Chambre poursuit la discussion du projet sur le blé. M. Briquet demande que les agriculteurs qui ont une créance de l'Etat du fait de la loi sur les blés, ne soient pas inquiétés par le fisc, que les poursuites dont ils sont l'objet soient arrêtées. Le ministre des Finances accepte l'amendement. L'article 4 est voté ainsi que l'article 5.

### La question des magasins à prix unique

M. Caillier, sénateur de la Gironde, vient de déposer, au nom de la commission du commerce, un rapport concluant au rejet de la proposition de la loi adoptée par la Chambre, ayant pour objet la transformation des magasins dits à prix uniques.

Le rapporteur observe, en effet, que le texte qui était soumis à la Haute Assemblée porte atteinte au principe de la liberté du commerce.

### Les relations franco-allemandes

Les anciens combattants français sont disposés à poursuivre, avec les anciens combattants allemands des échanges de vues, mais invités à se rendre en Allemagne, à la fin de ce mois, ils ont préféré reporter cette conversation après le plébiscite sarrois, qui, il faut l'espérer, amènera entre les deux pays une détente.

C'est du moins dans ce sens que M. Georges Lebecq et ses camarades ont rédigé, leur réponse à l'adresse des anciens combattants allemands.

M. Rudolf Hers ne viendra à Paris qu'au lendemain du plébiscite.

### La question de la Sarre

Le commandant en chef des forces internationales de police, qui seront chargées d'assurer l'ordre dans la Sarre, sera un officier anglais. Telle est l'information que sir John Simon a, lundi après-midi, communiquée à la Chambre des communes.

Le bruit court même, dans les milieux d'ordinaire bien informés, que cet officier serait le major général Charles-Cecil Grant, commandant la région londonienne depuis 1932.

### Le différend hongro-yougoslave

Le Conseil de la Société des Nations a voté, à l'unanimité un projet de résolution, mettant fin au différend hongro-yougoslave. Ce projet rappelle d'abord les débats qui se sont déroulés devant le conseil, ainsi que les documents qui ont été communiqués, et il s'exprime notamment comme suit :

« Constatant que, d'après ces débats et ces documents, certaines autorités hongroises auraient assumé au moins par l'occasion de l'attentat de Marseille ;

« Considérant, d'autre part, que le gouvernement hongrois, conscient de ses responsabilités internationales, a le devoir de prendre ou de provoquer sans délai toutes sanctions appropriées à l'égard de telles actes de ces autorités dont la culpabilité serait établie ;

« Convaincu de la volonté du gouvernement hongrois de s'acquitter de ce devoir ;

« L'invite à communiquer au Conseil les mesures qu'il aura prises à cet effet. »

Le projet de résolution décide ensuite :

« Le projet de résolution décide ensuite :

C. LEGRAND-DALLIX.

te de constituer un comité d'experts composé de 11 membres, chargés de préparer une convention internationale en vue de la répression des menées entreprises ou des crimes commis dans un but de terrorisme politique.

### Les conversations navales

Après avoir parlé à Philadelphie devant une assemblée de notables, M. Saito, ambassadeur du Japon aux Etats-Unis, a déclaré dans une interview que son pays avait pour but de maintenir la paix et l'ordre en Extrême-Orient.

« Je suis certain, a-t-il ajouté, que le monde finira par comprendre nos intentions. La paix en Extrême-Orient est un but vital pour nous comme pour les puissances occidentales. »

« Si les Etats-Unis et la Grande-Bretagne ne nous comprennent pas et s'ils tentent par la force de faire changer notre politique, le Japon serait contraint de combattre. »

— Résisteriez-vous jusqu'au suicide ?

— Oui, répondit l'ambassadeur, après avoir un instant réfléchi ; que pourrions-nous faire d'autre pour la défense d'un passé que nous croyons être juste ? »

### La guerre du Chaco

Par un décret en date du 9 décembre, a été ordonnée la mobilisation générale de tous les Bolivien aptes à porter les armes.

### EN PEU DE MOTS...

— D'après la statistique officielle, le nombre des chômeurs en Allemagne, pendant le mois de novembre a augmenté de 86.000. Il s'élève à 2.354.000.

— Le député de la Savoie, Falcoz, comparaitra aux assises pour trafic d'influence. Il était intervenu, moyennant finances, pour favoriser l'émission d'obligations pour une Société de constructions au Maroc.

— Un violent incendie a éclaté mardi dans un hôtel de Lansing (Etat de Michigan). Le sinistre s'est propagé avec une telle rapidité que les locataires n'ont pu se sauver. Il y aurait plus de 30 morts.

— On annonce la mort, à Brive, de M. Alceste de Ambris, ancien député au Parlement d'Italie, qui fut engagé volontaire pendant la guerre. Il avait été exilé d'Italie.

— Le tribunal militaire de Logrono a prononcé 4 sentences de mort et une à la réclusion perpétuelle contre 5 individus ayant joué un rôle actif dans le dernier mouvement révolutionnaire espagnol.

— Le nommé Irénée Jammes, 31 ans, propriétaire à Requista (Aveyron), a été arrêté et écroué à la prison de Rodez. Il est inculpé de l'assassinat de sa mère, âgée de 72 ans.

## NOS ÉCHOS

### Le poète et l'anglais.

Quand Mallarmé était professeur d'anglais à Avignon, sa classe reçut un jour la visite d'un inspecteur :

— Monsieur l'inspecteur, dit le poète, je suis très heureux d'avoir l'occasion de vous faire la démonstration d'une petite méthode qui m'est personnelle...

— Oui, oui ! dit l'inspecteur, homme pressé.

— N'est-ce pas, l'anglais m'a paru une langue facile : peu de grammaire, peu de syntaxe...

— Certainement ! dit l'inspecteur révenant de pastis frais et tapotant nerveusement sa serviette de maroquin.

— L'accent, continuait le châtre hermétique, l'accent, voilà la pierre d'achoppement ; j'ai donc appliqué une petite méthode qui me paraît assez judicieuse.

— Eh bien ! nous verrons, monsieur. Voyons, toi, petit, récite-moi ta leçon d'aujourd'hui.

— Alors le marmot se lève et, imperturbable, récite, comme l'aurait pu faire le plus insulaire des Britanniques :

« La cigale ayant chanté l'été, C'était en français que Mallarmé donnait l'accent anglais à ses élèves.

### Efforts comparés.

On pouvait voir l'autre soir M. Tristan Bernard assis à une table avec quelques amis dans une boîte de nuit. Un jeune homme d'une élégance étonnante vient s'asseoir à sa table.

— Que vous êtes élégant, monsieur ! dit Tristan Bernard de sa voix douce.

— Je l'avoue, maître, répondit le fâcheux, visiblement flatté, je m'efforce d'avoir le chic anglais. Tenez, les plis de mes pantalons, croiriez-vous qu'il me faut m'en occuper deux heures durant pour les avoir aussi impeccables...

— Comme je comprends cela ! répondit Tristan Bernard de sa voix la plus douce. J'ai mis trois ans, moi, à faire au genoux de mes pantalons les ronds que vous voyez.

### L'Angleterre attaquée !

L'Angleterre disparaît ! La Grande-Bretagne s'effrite. La poussée de la mer la ronge de tous les côtés.

### CHOSSES D'ACTUALITÉ

## Poupées et pantins

Les magasins ont dressé leurs étalages : poupées et pantins rivalisent de grâces avec les mille joujoux qui, de Noël au Jour de l'An, vont faire le bonheur des enfants s'ils n'apportent point la tranquillité aux mères. On y trouve les gotons à cent sous en carton-pâte enluminé et l'élégante figurine parée de velours et de soie ; Bécassine et la Princesse à côté de Guignol, de Polichinelle ou d'Arlequin à la silhouette plusieurs fois centenaire, toujours pareille et toujours aimée.

Quelle est curieuse cette petite histoire du jouet de l'enfant qui débute au Paradis terrestre, avant la distraction d'Eve, et qui vient jusqu'à nous, tantôt merveilleuse et tantôt banale, avec son cortège infini de poupées et de pantins. Du plus lointain que le monde s'agite, on en trouve partout la trace, dans les ruines de la Perse ou de la Grèce antique et dans les sarcophages d'Égypte, 2.500 ans avant Jésus-Christ. Il y avait, au fond des gynécées d'Orient, des figurines de bronze ou d'ivoire et Plutarque parle avec tristesse des joujoux de sa fillelette morte. L'enfance éternelle a les mêmes goûts, les mêmes joies et les mêmes chagrins...

Sans doute, il y avait loin des statuettes antiques aux Nénettes et aux Rintintins d'à présent, encore que certaines poupées romaines avaient, avec ces derniers, des airs de famille, faites de laine et grossièrement peintes également, tant il est vrai que le plus beau jouet n'est pas toujours le préféré. Cependamment, il faut reconnaître que le pantin de jadis fut longtemps un objet de haut luxe quand il ne se bornait pas à être un objet informe fagotté de chiffons grossiers. C'est ainsi qu'après les avoir faites en terre cuite, on les cisela dans les métaux précieux et on les vêtit de somptueuses étoffes.

Si nous bornons nos recherches à la période qui suivit le Moyen Age, nous trouvons que Marie d'Anjou, femme de Charles VII, acheta, à Chinon, au sieur Ravulin de la Rue, marchand ambulancier qui suivait la Cour errante, une poupée de Paris, destinée à sa fille, Madeleine, et « qui était faite de façon d'une damoiselle à cheval, avec un valet de pied ».

Quelle trente ans plus tard, l'inventaire de la reine Anne de Bretagne porte la mention suivante : « Sept livres tournois pour avoir fait refaire deux fois une grande poupée es-mains de la dicte dame pour envoyer à la reine d'Espagne. » Or, sept livres tournois, c'était une somme, à l'époque ! On trouve aussi, dans les comptes personnels de Charles-Quint, une dépense de dix livres « pour les menus plaisirs de damoiselle Marguerite, de ses poupées et certains petits dons par elle faits durant cette année », et on constate que Catherine de Médicis possédait seize « poupines » dont huit vêtues de deuil destinées, sans doute, aux divertissements de ses filles.

Pourtant, à cette époque, la poupée ne servait pas seulement à l'amusement des enfants. On l'imaginait, en effet, de l'utiliser pour porter à l'étranger les modes parisiennes dont l'influence sur le costume a toujours prédominé. Un auteur du temps a parlé des voyages de ces

C'est du moins ce que vient d'apprendre le ministre de l'Agriculture aux Anglais en leur annonçant que depuis seulement un siècle 74.000 hectares du territoire ont été engloutis.

Les provinces les plus atteintes sont le Sussex, le Yorkshire et l'Essex, qui, tous les ans, perdent trois mètres de leurs côtes ; quant à la Cornouailles, depuis quarante ans, sa superficie a diminué de moitié.

### Actrices.

Quelqu'un, à la sortie d'une comédie où Mme Renée Devillers reprenait un rôle jadis créé par Mme Gaby Morlay, disait :

— Comme elle ressemble à Gaby Morlay !

figurines et il a conté, notamment, qu'à l'époque de la guerre de la Succession d'Espagne les ministres de France et d'Angleterre accordaient, « en hommage aux dames » et dans une pensée de galanterie qu'on trouvera peut-être excessive, un passeport inviolable à la « grande poupée » qui allait apprendre aux riches anglaises le dernier mot de l'élégance française.

Il n'est pas douteux que le siècle de Louis XIV fut celui où le jouet devint particulièrement somptueux. Son commerce s'était développé, une émulation s'était créée chez les artisans qui produisaient, parfois, de véritables chefs-d'œuvre. Ils n'étaient point, bien entendu, à la portée de toutes les bourses, mais ils trouvaient preneurs cependant. Toutefois, les acheteurs en sentaient tout le prix... On raconte que le Roi-Soleil se souvenant, sans doute, qu'enfant il avait possédé un ménage tout en or, distribuait autour de lui des poupées de grand prix. L'entourage, naturellement, suivait l'exemple. On vit le cardinal de La Valette en offrir une à Mlle de Bourbon qui lui avait coûté deux mille écus. Cependamment, ceci ne fut rien encore auprès d'une poupée assise devant sa toilette que l'infante d'Espagne reçut en 1722 de la duchesse d'Orléans et qui valait vingt-deux mille francs.

C'est de cette même époque que date le pantin. En 1747, Barbier raconte dans son journal « qu'on vient de créer à Paris des joujoux qui consistent en de petites figures de carton représentant les personnages de la Comédie italienne, Polichinelle, Arlequin, Scaramouche » et il en note la grande vogue. De fait, ce nouveau jouet fit véritablement fureur, au point de scandaliser les gens sérieux. Ce n'était pas seulement, en effet, les enfants qui l'avaient adopté, mais aussi les oisifs et les élégants, comme celles-ci l'ont fait, d'ailleurs, de nos jours, pour d'autres figurines. Il fallut la Révolution pour ramener le public vers des idées moins puériles. Du coup, la mode du jouet changea ; ce fut surtout la petite guillotine, reproduction du sinistre appareil qui fit florès.

Nous l'avons dit, le xviii<sup>e</sup> siècle fut l'époque des poupées somptueuses. Déjà, des modèles articulés existaient. On a raconté qu'on faisait manger certaines d'entre elles, qu'elles parlaient et même un chroniqueur facétieux assure qu'on leur faisait prendre des médecines, tout comme aux grandes personnes, dont c'était alors la distraction favorite. Cependamment, il est indéniable que les plus beaux spécimens connus, les plus réussis et les plus riches sont encore les deux poupées que le président Félix Faure offrit aux deux filles du tsar, lors de son voyage en Russie. L'une était un bébé blond, qui articulait très nettement : — « Bonjour ! ma chère petite maman, as-tu bien dormi cette nuit ? », qui chantait l'air de Malborough et qui disait un monologue ; l'autre était une merveille d'élégance, habillée à la mode du jour et qui possédait dans son trousseau quatre costumes provinciaux français : ceux de la Normande, de la Bretonne, de la Béarnaise et de l'Arlésienne. Elles causèrent un véritable émerveillement à la Cour de Saint-Petersbourg.

Georges ROCHER.

On répéta le mot à Mme Devillers, qui eut une moue. Alors, un tiers :

— Vous avez mal entendu le mot. X... a dit : « Comme Gaby Morlay lui ressemble ! »

— Ah ! ça, c'est gentil ! fit Mme Devillers, radieuse.

### Contradictions.

Au cours de sa récente pièce, on relevait des contradictions dans la psychologie des héros d'Henry Bernstein. Alors, celui-ci expliqua :

— Il y a trois hommes en chacun de nous : l'homme que nous sommes, l'homme que nous croyons être, l'homme que les autres croient que nous sommes.

La LISSON.

# Chronique du Lot

## LE TIMBRE ANTITUBERCULEUX

Albert Calmette, sauveur des tout-petits ! C'est sous l'égide de ce nom, dont la gloire rayonne dans le monde entier, que va s'ouvrir, en décembre prochain, la huitième Campagne du Timbre Antituberculeux.

Ce timbre symbolique rappellera, à tous ceux qui lui doivent et lui devront la santé et la vie, le savant géral, honneur de notre pays, que ces découvertes et créations admirables mettent au rang des plus grands bienfaiteurs de l'humanité.

Il fera revivre le souvenir des longs efforts poursuivis contre la Tuberculose, par celui qui, avec C. Guérin, a obtenu le B.C.G., le B.C.G., sauveur des petits enfants, conquête magnifique acquise au prix de minutieuses et patientes recherches, dont les résultats, déjà merveilleux, permettent d'entrevoir, dans un avenir qui est peut-être proche, une éclatante confirmation des espoirs fondés sur ce vaccin pur réduite, enfin, les ravages de la plus dévastatrice des maladies.

Quelle plus belle figure pouvait être choisie, pour assurer le succès du timbre antituberculeux de 1934 ? Choisir, en effet, l'effigie du Professeur Calmette n'est pas seulement un juste hommage rendu à la mémoire de ce Maître illustre, c'est, en son nom et par lui, faire un éloquent appel à tous ceux dont le concours bévoile est annuellement sollicité, par le Comité National de Défense contre la Tuberculose, pour venir en aide aux organisations départementales françaises, qui ont besoin d'un complément de ressources dans la lutte persévérante qu'elles poursuivent contre le plus meurtrier des fléaux sociaux.

Personne ne voudra rester indifférent à cet appel, que le Professeur Calmette ne manqua pas de faire au début de chaque campagne annuelle et qu'il aurait renouvelé, lui-même, cette année comme toujours, si la mort ne nous l'avait pas ravi.

Pour mieux être entendu, nous le ferons parler encore, en détachant d'un de ses appels en faveur des campagnes du timbre, les passages où, avec sa haute autorité et tout son cœur, il sollicitait les concours les plus actifs pour rendre plus puissantes et plus efficaces nos défenses contre la Tuberculose.

De cet article, ce sera, croyons-nous, la plus touchante des conclusions :

« Pour triompher de la Tuberculose, nous avons besoin du concours de toutes les bonnes volontés, de toutes les puissances intellectuelles et morales de notre pays. Ce concours, nous le demandons, sûrs qu'il nous sera donné de tout cœur et généreusement ».

« Que chacun de ceux qui nous lisent considère qu'il est de son devoir strict, devoir social et devoir de conscience, d'apporter à la campagne du timbre antituberculeux sa participation la plus active. » (Professeur A. Calmette).

Docteur L. GUINARD, Vice-Président du Comité National de Défense contre la Tuberculose.

## Election d'un maire

Dimanche, le Conseil municipal de St-Michel-de-Bannières, a procédé à l'élection du maire, en remplacement de M. Limes, démissionnaire. M. Valade a été élu par 6 voix contre 3 à M. Geron et 1 à M. Limes. Il y a eu 2 abstentions.

## Enregistrement

M. Vinatier, receveur de l'enregistrement à Martel, est nommé, sur place, receveur principal. Nos félicitations.

## Hygiène publique

Un rappel de médaille de vermeil vient d'être accordé par l'Académie de Médecine à notre excellent compatriote, M. le docteur Cougoule, inspecteur de l'Assistance publique de la Haute-Garonne.

Nous adressons nos félicitations à M. le docteur Cougoule qui est de Cahors.

## Armée

Les adjudants-chefs Lallemand, rapatrié d'Indochine ; Desnoyer, Elori, rapatriés d'Afrique Occidentale Française ; le sergent-chef Malbreil, rapatrié d'Indochine, sont affectés au 16<sup>e</sup> tirailleurs sénégalais.

## PALAIS des FÊTES

JEUDI 13 — SAMEDI 15  
DIMANCHE 16 (à 20 h. 45)  
DIMANCHE (matinée à 14 h. 45)  
Deux grands films

## 20 mille ans

sous les verrous  
avec Spencer TRACY, Betty DAVIS  
et Arthur BIRON.

Jean KIEPURA

## Tout pour l'Amour

Avec Lucien BAROUX,  
Réalisé par Joé May

## LA SEMAINE PROCHAINE

## LE GRAND JEU

avec Marie BELL, Pierre RICHARD-WILLM, François ROSAY et Charles VANEL.

## Magistrature

Notre excellent compatriote, M. Delpouget, juge au tribunal de Dax, est nommé président.

Nous adressons nos bien-vivantes félicitations à M. Delpouget qui est originaire de Cahors et ancien élève du lycée Gambetta.

## Société des Etudes du Lot

MM. les membres de la Société des Etudes sont priés d'assister à l'Assemblée générale de fin d'année qui se tiendra le lundi 17 décembre, à 17 heures, dans le local ordinaire des séances, pour le renouvellement des membres de son Conseil d'Administration. — Le Bureau.

## Gendarmerie

MM. Bonnaud et Calmet, gendarmes à Figeac, sont admis à faire valoir leurs droits à la retraite.

MM. Loupiac, de la Garde Républicaine mobile, à Angoulême, et Lacam, de la Garde Républicaine mobile, de Périgueux, sont nommés gendarmes à Figeac.

M. Augé, est nommé gendarme à Payrac.

## ILLUSTRATIONS DE POUPEES

On voit en ce moment, obtenant prodigieux succès, un peu partout, particulièrement dans les bibliothèques des Gares une série de cartes postales illustrant la chanson « Les Vieilles de chez Nous ».

Ces illustrations sont faites par des poupées dont les attitudes et expressions pittoresques produisent un délicieux effet artistique, peut-être naissance d'un art nouveau : Les illustrations de Poupées !

Comme dans les autres arts, il ne doit pas être facile d'y réussir.

Les illustrations de Poupées ont été imaginées et réalisées par Mida et Pierre Calé. On sait que Pierre Calé est son vrai nom de Jules Laforge, l'auteur même des « Vieilles de chez nous ».

## Recensement des classes 1934 et 1935

Le Ministre de la guerre vient de signer un arrêté concernant la formation de la 2<sup>e</sup> fraction de la classe 1934 et de la 1<sup>re</sup> fraction de la classe 1935.

Les maires sont invités à procéder au recensement des jeunes gens nés ou domiciliés dans leur commune, qui ont atteint ou atteindront l'âge de 20 ans révolus entre le 1<sup>er</sup> juin 1934 (inclus) et le 31 mai 1935.

Les opérations de recensement devront se terminer le 1<sup>er</sup> février 1935.

## Pigeon voyageur

M. Décos, pâtissier à St-Géré, a recueilli vendredi soir, un pigeon-voyageur portant à la patte gauche une bague sur laquelle on lisait : « N° 100.295-V-29-France ».

A la patte droite, une bague portait l'adresse suivante : « Chabasson, Clermont-Ferrand, 86 ». M. Décos a fait la déclaration à la gendarmerie.

## LES TRUFFES

Au marché de Payrignac, il y a eu un apport assez important de truffes. Les cours ont oscillé entre 25 et 30 francs le kilo.

Au marché de samedi, à Martel, 300 kilos de truffes furent apportées et vendues au prix de 30 à 34 francs le kilo.

## Bonne chasse

Au cours d'une partie de chasse, M. Loubardou, du village des Vitarelles, a abattu un superbe renard.

## Tombé dans une mare

Dimanche soir, vers 22 heures, M. Aman Pradelle, 58 ans, employé au Sanatorium de Montfaucon, revenait des Vitarelles où il avait dîné et rentrait à Montfaucon, lorsque trompé par l'obscurité, il tomba dans une mare bordant le chemin du Trel, d'une hauteur de 4 mètres environ.

Un voisin, M. Conquet, qui fermait les volets de sa chambre, entendit la chute et avec le concours de sa femme et d'un ami, se précipitèrent à l'endroit où ils avaient entendu du bruit. Ils aperçurent M. Pradelle dans l'eau. Ils le retirèrent, mais M. Pradelle était inanimé. Transporté dans sa chambre, il reçut les soins de M. le docteur Mathieu, qui diagnostiqua deux blessures graves à la tête.

Malgré les soins qui lui furent prodigués, Pradelle expira deux heures après.

## A PARIS

### Voyageurs, Touristes

### Compatriotes

### descendez à l'hôtel MALHER

5, rue Malher, 5 rue de Rivoli

Métro : Saint-Paul

PARIS (2<sup>e</sup>)

### TOUT LE DERNIER CONFORT

### SALLES DE BAINS

### RECOMMANDÉ AUX FAMILLES

### CHAMBRES A UN LIT

### de 15 à 24 francs par jour

### FLOIRAC

(Originaire du Lot) Téléphone ARCHIVES 60-92

Propriétaire

Hôtel recommandé par le Journal du Lot

## EDEN

JEUDI, SAMEDI (en soirée)

DIMANCHE (matinée et soirée)

## TRAMEL

DANS

## Le Chasseur de chez Maxim's

avec Suzy VERNON et Robert BURNIER

## CAHORS

### CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal de Cahors, s'est réuni mardi soir, à 9 heures, sous la présidence de M. de Monzie, maire.

En ouvrant la séance, M. le Maire adresse des remerciements à M. Fiori, député d'Alger, qui a fait don à la Ville d'un portrait au fusain de Gambetta.

Des demandes d'allocations militaires pour soutiens de famille reçoi-vent un avis favorable.

L'autorisation de traiter par voie d'économie, pour la Ville et pour le lycée de filles (internat), est approuvée.

Les baux verbaux pour 1935, en faveur de locataires des immeubles de la ville sont approuvés. Le total de ces baux s'élève à 4.215 fr.

M. Caminade est désigné comme délégué à la Chambre d'Agriculture. La liste des répartiteurs des contributions directes pour 1935 est approuvée, ainsi que la liste des classificateurs de la révision des propriétés non bâties en 1935.

Un virement de crédit de la ville de 10.500 francs est autorisé, ainsi qu'un virement de crédit du lycée de jeunes filles de 245 francs.

Une somme de 11.500 francs, comme part contributive de la ville pour les réparations de la Tour du Pape Jean XXII est votée.

Avis favorable est donné à des demandes de dérogation au repos hebdomadaire du dimanche, en faveur de commerçants de la ville.

Le paiement de la pension d'une aliénée à l'asile de Leyme est approuvé.

MM. Roi, Dellard, Henry sont désignés comme délégués pour l'établissement des listes électorales.

A la suite d'un rapport adressé par M. Roquin, commissaire de police, des félicitations sont adressées aux agents Giza et Mourgues qui ont procédé à l'arrestation de malfaiteurs, auteurs de nombreux vols à Cahors.

M. de Monzie fait connaître que l'Association des A.C.N.P. a adressé une lettre à la municipalité, relative à l'érection d'un monument aux enfants de Cahors morts pour la France.

Le Comité a recueilli, à la suite de souscriptions publiques et de la subvention de 50.000 francs du Conseil municipal, une somme de 105.000 fr.

La ville a obtenu, sans bourse délier, les fresques du maître Henri Martin. Placer ces fresques sur un monument, ce n'est pas possible. M. de Monzie propose qu'elles soient placées dans la chapelle de l'ancien Evêché.

Elles ne manqueront pas d'attirer la visite des touristes, des visiteurs, de tous ceux qui apprécient le grand talent du maître Henri Martin.

Mais on n'a que 105.000 francs pour dresser un monument, sur une place publique. C'est, certainement, insuffisant.

M. de Monzie indique que la ville peut obtenir le « Poilu » du grand sculpteur Sicaud, il n'en coûtera que les frais de transport et de construction du piédestal. L'Etat en fera don à Cahors qui aurait ainsi au moins des frais une œuvre de grande valeur artistique.

M. Henry se déclare partisan de l'érection d'un monument à Cahors.

M. Vidallac soutient, également, le projet du monument.

« Mais, demande M. de Monzie, pourra-t-on ériger un monument avec 105.000 francs ? Alors il faut faire une souscription en ville qui rapportera, environ, 15.000 francs, peut-être. »

M. Vidallac répond que le monument ne coûtera pas plus de 200.000 francs, en raison de la diminution des prix des matériaux et de la main-d'œuvre.

Mais il n'y a que 105.000 francs en caisse. Où trouver la différence ? demande-t-on. Les partisans du monument répondent que la ville n'a qu'à voter la somme nécessaire.

Il est décidé que la question sera discutée à une date ultérieure.

Autorisation d'employer les sommes à valoir et les rabais consentis est approuvée.

Une somme de 3.800 francs est votée pour le logement de l'Economiste du lycée de jeunes filles.

Renvoyée à la Commission des places la réclamation élevée par la Fédération du Commerce et de l'Industrie contre les marchands forains étrangers.

M. Malique demande que les viandes mises en vente dans les bouceries soient estampillées.

Sur rapport de M. Henry, le Conseil accorde un secours de 300 francs à M. Bru, ancien serviteur de la ville et accepte les revendications du personnel municipal au sujet de la réduction des versements aux Assurances Sociales.

M. Vidallac propose une augmentation de 800 francs en faveur de M. Arbus, pour remontage de l'horloge de la Ville. Adopté. Des demandes de bourses Galdemar sont accordées. Une est rejetée.

Le Conseil rejette la demande de

location du théâtre pour y faire du cinéma.

M. Marniesse propose une augmentation de 15 fr. par classe et par mois en faveur des balayuses des écoles communales. Adopté.

Le traitement de M. Miquel, vétérinaire municipal est porté à 4.500 francs.

Sur la proposition de M. Boi, une subvention de 500 francs est accordée pour l'Arbre de Noël des écoles communales.

M. de Monzie propose que le bureau de bienfaisance ajoute une distribution de bons de vin, à la distribution de bons de pain aux indigents. Adopté.

A la date du 1<sup>er</sup> janvier, les agents des Contributions indirectes percevront le droit des pauvres sur les recettes des divers spectacles.

M. Bris, receveur de l'hospice, qui avait assuré ce service de perception, est félicité.

M. Malique donne communication du rapport relatif à l'élargissement du chemin rural de Regourd. La part contributive s'élève à 9.130 francs. Approuvé.

Sur la proposition de M. Gayet, le Conseil vote un emprunt de 105.000 francs pour l'aménagement du marché couvert (construction métallique).

M. Paubert donne communication du budget du lycée de jeunes filles (internat). Ce budget s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 234.610 fr. 50.

Le budget de l'hôpital-hospice s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 1.615.955 fr. 50.

Le budget supplémentaire de la ville s'élève en recettes à 1.912.219 fr. 31 ; en dépenses à 1.674.725 fr. 74. Soit un excédent de recettes de 237.493 fr. 57.

M. Paubert termine son rapport en adressant ses félicitations à M. Salanié pour sa gestion.

Sur le rapport de M. Chastanet, le Conseil refuse la location du bureau d'octroi du Pont Valentré.

M. Caminade propose la location d'un talus, route de Bégous, à M. Garouste, pour la somme de 50 francs. Adopté.

M. Teil fait connaître que les dépenses pour le bitumage de la place Aristide Briand s'élèveront à 30.000 francs. Ajourné.

Le Conseil autorise l'installation d'une échoppe de cordonnier dans un endroit déterminé, sur la place des Consuls.

M. Caillan propose d'accepter la demande d'achat d'un puits communal au Peyrat, moyennant la somme de 500 francs. Accordé.

M. Mercoy propose le rejet d'une demande d'achat d'un immeuble communal, place Rousseau. Le rejet est voté.

M. Blanc demande l'inscription du chemin de Fontanet dans le programme des travaux vicinaux. Adopté.

M. de Monzie rappelle que c'est le 27 janvier que sera célébré, à Cahors, le 6<sup>e</sup> centenaire du pape Jean XXII, le Cadurcien Jacques Duèze.

Après les cérémonies religieuses, aura lieu au théâtre de Cahors, la commémoration littéraire. Une conférence sera faite par M. de Monzie sur le Pape Jean XXII.

La séance est levée à 11 heures 1/2.

## AU ROBINSON

Tous les samedis, dimanches et fêtes

### GRAND BAL

REPAS SUR COMMANDE

NOCES ET BANQUETS

Service transport : voiture du ROBINSON

Départ en face de la Mairie. Tél. 207

TOUS LES JEUDIS, SOIRÉE

En cas d'attaque par avions

Samedi soir, sous la présidence de M. le Préfet du Lot, à la Préfecture, une réunion à laquelle assistaient le général commandant l'aviation dans la région ; MM. Albouys, ingénieur en chef, le Directeur de la station électrique de la Cère, le Directeur de la Préfecture, le Secrétaire général de la Préfecture, Salanié, adjoint au maire, Frangé, Fontès, chef de cabinet du Préfet.

Le but de la réunion était l'étude des mesures à prendre en cas d'attaque de la ville et de la banlieue par avions.

Les personnalités présentes ont envisagé les questions relatives à la possibilité de créer l'obscurité, à l'emploi des masques contre les gaz. La question des refuges pour les habitants a été, également, envisagée. Mais aucun projet n'a été, encore, élaboré.

## Nécrologie

Nous avons appris avec regret le deuil cruel qui a frappé MM. Louis Salgues, chef de service du Trésor et M. Marcel Salgues, entrepreneur de ferblanterie à Cahors. Leur mère, Mme veuve Salgues, née Saint-Lary, est décédée après une courte maladie, à l'âge de 73 ans.

Les obsèques de la regrettée disparue ont été célébrées mardi matin, à 9 heures, au milieu d'une foule considérable qui a suivi le convoi funéraire au cimetière où a eu lieu l'inhumation.

Nous adressons à MM. et Mmes Salgues, à leurs enfants nos bien sincères condoléances.

## Stationnement interdit

Pour avoir laissé, en stationnement sur la route, son auto, M. Latapie, chauffeur à Lacapelle-Marival, a été l'objet d'un procès-verbal.

## Vol de truffes

M. Lacabane, propriétaire à Fons, constata que des « trufficulteurs » étaient passés avant lui dans ses truffières et qu'ils avaient dû faire une bonne razzia. Il a porté plainte et une enquête a été ordonnée pour trouver les voleurs.

## Soirée de Fête

### Inauguration du Gymnase municipal

Elle rappelle bien des souvenirs aux vieux cadurciens la salle de la Chanterrie qui fut longtemps un des centres de la vie locale. Elle sera désormais vouée à la jeunesse qui viendra y faire son éducation physique, comme elle fait dans les établissements scolaires son éducation intellectuelle.

Une brillante et charmante cérémonie a consacré mercredi soir cette nouvelle destination. L'antique local est rajourné. Il est parfaitement équipé avec ses agrès bien disposés en vue des exercices individuels et son étendue assez vaste pour permettre les évolutions en groupe et les formations d'ensemble. Les sociétés gymniques trouveront là de quoi s'exercer et se perfectionner. M. le capitaine Deleuze, qui en est l'animateur, plein de zèle et qui a présidé à cette installation, se déclare parfaitement satisfait.

L'assistance qui a répondu à l'appel de la municipalité est très nombreuse. Nous n'entreprendrions pas de citer des noms et nous bornerons à dire qu'il y avait là toutes les personnalités universitaires et administratives quand M. de Monzie, maire de Cahors, arrive pour présider à l'inauguration, accompagné de MM. Jacquier, préfet du Lot ; Onfroy, secrétaire général ; Fontès, chef de cabinet, Coulaud et Vernay, sous-préfets.

Sous la direction de l'inépuisable M. Barreau, l'Orphéon chante la Marseillaise et un beau choral de Saints. Puis nous assistons à d'impressionnantes exercices individuels aux parallèles et à la barre qui révèlent d'étonnantes facultés chez les gymnastes cadurciens. Ensuite un groupe charmant de jeunes filles des *Mignositis* présente avec un ensemble joliment harmonieux une série de mouvements rythmiques que le public applaudit beaucoup.

Après une allocution de M. de Monzie qui salue la jeunesse à laquelle la municipalité de Cahors livre cette belle salle, on vide cordialement quelques coupes de champagne et le public se disperse pour se rendre au théâtre où le grand bal va commencer.

## Le bal au Théâtre

Cahors était vraiment en fête, mercredi soir. Une foule considérable circulait sur le Boulevard, dès 8 heures et demie, et un nombreux public était massé sur la place Aristide-Briand.

Des autos qui traversaient la ville, s'arrêtaient. Les occupants demandaient les raisons de cette animation ; ils comprenaient vite, car le théâtre ruisselait de lumières. L'effet était merveilleux.

M. Baudin, l'électricien renommé, avait fait une décoration ravissante. Il sut faire ressortir avec art l'architecture du théâtre. Les colonnes et les montants étaient blancs, ainsi que les arceaux au-dessus de la terrasse, mais les arceaux, la façade étaient rouges. Sous les arceaux de la Ville, se détachait une draperie lumineuse tricolore. Aussi bien, 12 à 14 cents lampes électriques avaient été placées sur la façade.

Sur la place, à l'entrée du théâtre, de magnifiques plantes, de la verdure formaient deux massifs au milieu desquels étincelaient des ampoules électriques.

Le péristyle du théâtre, la salle du bal étaient décorés avec un goût exquis.

MM. Delfour, qui avait assuré la décoration extérieure, et Tardieu, celle de l'intérieur, ont bien fait les choses.

Toutes nos félicitations aussi au tapisserie M. Bernès, qui avait transformé le vestibule en salle somptueuse.

Les Cadurciens ont vu, souvent et tout récemment encore, à l'occasion du bal des Sapeurs-Pompiers, leur vieux théâtre décoré, illuminé, mais ils disaient, mercredi soir, que c'était la première fois qu'ils voyaient spectacle aussi féérique.

Aussi bien, la foule des danseurs se pressait en flots dans l'enceinte, de que la retraite aux flambeaux eut fait sa promenade à travers la ville.

M. de Monzie, maire, les membres de la Commission du bal, faisaient les honneurs de l'entrée aux arrivants.

MM. le Préfet, le Secrétaire général, le Commandant d'armes, les officiers de la garnison, et ceux des garnisons voisines, avaient répondu à l'invitation qui leur avait été adressée.

A 9 heures et demie, la salle du bal, était occupée par une foule de jeunes femmes, aux toilettes exquises. Les jeunes gens, également, étaient venus en grand nombre.

L'orchestre, installé dans le fond de la salle, a joué avec brio tout le répertoire des danses auxquelles prenaient part des couples de plus en plus nombreux.

A minuit, est lieu le vote pour l'élection de la reine des Sports et de la capitaine Deleuze, chef de service de l'Education Physique, qui présidait à ce scrutin.

Vers 1 heure, le bal fut interrompu. M. le capitaine Deleuze annonça le résultat du scrutin pour l'élection de la reine.

Mlle Paulette Lahontaa, ayant obtenu la majorité des suffrages, est élue reine et Mlle Reine Tinsenger et Jeannette Lambert sont élues demoiselles d'honneur.

Le public applaudit longuement et, sur l'invitation du capitaine Deleuze, un ban est battu en leur honneur.

Le bal reprit son animation ; un cotillon endiablé fut organisé et, dans la salle, parmi la foule des danseurs, les rires fusèrent. La gaité, la joie régnaient parmi tous les assistants.

Indiquons, également, que le buffet, bien garni en gâteaux, recevait, après chaque danse, de nombreux visiteuses et visiteurs.

Et ce bal dura jusqu'à 5 heures environ. Il était temps, n'est-ce pas, à cette heure-là d'aller prendre un repos bien mérité.

Et les jeunes filles et jeunes gens, papas et mamans rentrèrent à la maison, ravis de la bonne fête à laquelle ils venaient d'assister, de participer.

Qu'on nous permette, en terminant, d'adresser les plus vives félicitations aux organisateurs. Evidemment, le gros lot revient à l'animateur, M. de Monzie, qui, en quelques jours, a réussi à organiser cette fête municipale qui n'avait

POUR VOTRE MOTEUR PAR TEMPS FROID

# CASTROL "CW"

LA XL DE L'HIVER...

Mentir qui veut prolonger ce chemin de 1 kilomètre. L'Assemblée invite la municipalité à établir une passerelle métallique à Lapare sur la route; à remplacer la pompe de l'Ecole de Ganic et à faire placer 5 buses au chemin du Tavernier. La séance publique est levée à 16 h. et l'Assemblée se réunit à huis-clos pour étudier les propositions d'assistances.

**Foire du 11 décembre 1934.** — La foire du 11 décembre favorisée par un très beau soleil, avait attiré beaucoup de monde, Transactions peu actives. Très beaux boufis de boucherie et jolis veaux de lait vendus à bas prix. Volailles en abondance. Le commerce local et les forains ne sont pas très satisfaits des affaires réalisées.

**Cours pratiques :** Bœufs de travail, 3.000 fr. à 4.200 fr.; vaches de travail, 2.800 à 3.600 francs; génisses, 1.800 à 2.500 francs; bouvillons, 1.600 à 2.200 fr.; le tout la paire; bœufs de boucherie, 2 à 2 fr. 60; vaches de boucherie, 1 fr. 60 à 2 fr.; veau de lait, 2 fr. 50 à 3 fr. 25, le tout le kilo (poids vif); moutons d'élevage, 120 fr. à 140 fr.; brebis, 130 à 180 fr. la pièce; moutons gras, 3 fr. 50 à 4 fr.; agneaux, 5 fr. le tout le kilo; pores gras, 160 à 180 fr. les 50 kilos; porcelets, 80 à 150 fr. la pièce (suivant grossueur); poules, 2 fr. 75 à 3 fr.; poulets, 3 fr. à 3 fr. 50; pintades, 4 fr. à 4 fr. 25; dindes, 4 francs; canards, 4 fr., le tout le demi-kilo; pigeons, 5 fr. à 8 fr.; oies grasses, 4 fr. 75 à 5 fr. le demi kilo; lapins domestiques, 2 fr.; sauvages, 3 fr.; lièvres, 4 fr. 50, le demi-kilo; œufs, 6 fr. à 6 fr. 50, la douzaine; mais, 40 à 45 fr.; avoine, 20 à 23 fr.; pommes de terre, 25 à 30 fr., le tout les 50 kilos; blé, pas de vente; haricots blancs secs, 1 fr. 35 le litre; chasselas en sac, 5 fr. le kilo; légumes, approvisionnement moyen; prix raisonnables. Fruits: pommes: 3 à 4 francs le boisseau; mandarines, 3 fr. la douzaine.

**Labastide-du-Vert**  
**Garnet de deuil.** — Nous avons appris avec tristesse le décès de Mme Bézio, enlevée à l'affection des siens, à l'âge de 69 ans, par un mal insupportable que, ni la science ni les soins dévoués et incessants dont elle était entourée, n'ont pu juguler. La mort, prématurée, en mai 1933, à l'âge de 23 ans, de son plus jeune fils, Roger, ingénieur-mécanicien, avait eu une influence néfaste sur l'état de santé de Mme Bézio. Ses obsèques ont été célébrées à Labastide-du-Vert, lundi, 10 décembre, au milieu d'une grande affluente de parents et d'amis, venus des communes limitrophes et de Cahors même, déferent témoignage de sympathie à la famille en deuil.

En cette oruelle circonstance, nous tenons à renouveler à son mari, M. Bézio, agent technique des ponts et chaussées en retraite, à son fils et à sa bru, M. et Mme André Bézio, à sa sœur, ainsi qu'à tous les autres membres de la famille en deuil, l'expression de nos condoléances émus et attristées. — A.B.

**Calvignac**  
**Nécrologie.** — Mardi ont été célébrées les obsèques de M. Décremps Albert, décédé au Clouquier, commune de Calvignac. Nous adressons à la famille nos condoléances émus.

**Les Sports.** — Dimanche dernier, nous avions sur notre terrain la visite de l'Étoile Rouge Cadurcienne. Un public nombreux était venu applaudir nos jeunes sportifs dans leur premier match. Ils ont fourni tous leurs efforts pour résister honorablement à l'équipe Cadurcienne. Nous devons féliciter les membres de l'Étoile Rouge qui ont joué sans aucune brutalité et avec la plus franche camaraderie. Notre vaillante équipe manqua un peu d'entraînement, aussi ne put-elle marquer aucun but. Par contre, les visiteurs réussirent, malgré les efforts merveilleux de notre goal, à en rentrer 5.

En un mot, ce fut un match complètement amical et fort bien arbitré par M. Vernhet Elie. Dimanche prochain, 16 courant, nous recevrons le Foot-Ball Club de Limogne.

**Luzech**  
**Probité.** — Mlle Marguerite Delmestre, fille de l'excellent conseiller municipal, a trouvé sur la route, un portefeuille contenant la somme de 2.000 francs. Elle s'empressa de le porter à la mairie où le propriétaire, un voyageur de commerce de la maison Escande, de Fumel, vint le réclamer. Nos félicitations à Mlle Delmestre.

**Albas**  
**Nos compatriotes.** — A la date du 1<sup>er</sup> décembre, notre distingué compatriote, M. le colonel Deloye, gendre de M. Barriotti et beau-frère de M. et Mme Legendre, de St-Georges-Cahors, vient de prendre le Commandement de la 17<sup>e</sup> légion de Gendarmerie à Toulouse, en remplacement de M. le Colonel Maurel, qui a été nommé à la retraite. M. le Colonel Deloye, né à Gouze (Basses-Pyrénées), en 1877, vient de l'Infanterie, ayant suivi l'Ecole Militaire de

St-Maixent. Passé à St-Cyr comme officier instructeur, il partit au début de la guerre, à la tête d'une compagnie d'infanterie d'un régiment de Normandie, fut gravement blessé aux premiers engagements, ramassé sur le champ de bataille et fait prisonnier. Après deux ans de captivité, il rentra en France et fut attaché comme blessé au Ministère de la Guerre.

En 1923, il demanda à passer dans la gendarmerie comme chef de bataillon à Angoulême. Il se fit remarquer par son sang-froid lors des troubles de Limoges et il ne tarda pas à être promu au grade de lieutenant-colonel à Lyon. En 1930, il était nommé colonel de la Garde mobile à Besançon et c'est de là qu'il passe dans la gendarmerie comme colonel de notre 17<sup>e</sup> légion.

Nous sommes l'interprète assuré de toute la population albasienne en adressant à M. Deloye et à toute sa famille l'expression d'une déferente sympathie pour cette promotion si justifiée par de brillants états de services. — E.L.

**Sauzet**  
**Adjudication des droits de place.** — L'adjudication des droits de place a eu lieu dimanche, 9 décembre, à 14 heures, dans la salle de la mairie.

M. Lacombe, de Prayssac, a été déclaré adjudicataire pour la somme de 3.110 francs et pour une période de trois années.

**Match amical.** — Lire à la rubrique « Les Sports ».

**Montcuq**  
**Suicide.** — Lundi dernier, 10 décembre, dans la soirée, un jeune homme, nommé Jean Jauffrau, âgé de 22 ans, a été trouvé mort dans la grille de Tristout, section de Fontauda.

Il était revenu depuis peu de Montcuq où il accomplissait son service militaire. Etant orphelin, il vivait, depuis son retour, chez un oncle par alliance, M. Delbès, propriétaire à Fontauda. Opéré dernièrement d'une hernie étranglée, Jean Jauffrau devait, paraît-il, retourner à l'hôpital de Cahors pour y subir une seconde opération. Il avait passé la journée de dimanche, les uns disent à Lauzerte, avec un camarade de régiment, d'autres affirment à St-Juliette, auprès de sa fiancée, et le soir, en rentrant, il aurait parié contraindre.

Lundi, après le repas de midi, il partit avec ses moutons emportant un fusil ce qui était contraire à ses habitudes n'étant ni chasseur, ni braconnier. Le soir, les bêtes revinrent au bercail sans le berger. La famille Delbès, mise en éveil, fit des recherches et on finit par découvrir le cadavre du jeune homme, le fusil et un livre à ses côtés. D'après les constatations légales, faites par le gendarmier de Montcuq, immédiatement alerté, le suicide n'est pas douteux. Le malheureux s'est tiré un coup de fusil dans la tempe droite. Le haut de la tête n'est plus qu'une affreuse bouillie.

On se perd en conjectures sur les causes de cet acte désespéré qu'on ne peut que déplorer.

**Accident.** — La série des accidents continue et, cette fois, un vieillard de 80 ans, Bourrières Jean, a été l'innocente victime. Mardi dernier, 11 décembre, vers 13 heures, le camion chargé de veaux de M. Admiral, expéditeur à Dausse (Lot-et-Garonne), revenant de la foire de Castelnaud-Montrabat, fut obligé, dans la traversée du bourg, à peu près à la hauteur de l'église du faubourg, l'église Saint-Privat, d'obliquer à droite pour croiser une automobile. Le poids des veaux transportés du même côté, et surtout la déclivité de la route firent déraiser le véhicule qui alla heurter Bourrières, bien garé pourtant dans le caniveau, tout près de la porte d'entrée du bureau de tabac.

Le malheureux fut aussitôt relevé, la figure et un pied ensanglantés. Après un pansement sommaire on le transporta à l'Hôpital de Cahors, où l'on ne put se prononcer catégoriquement sur la gravité des blessures.

**Un autobus dans un fossé.** — Dans l'après-midi de lundi dernier, 10 courant, l'autobus qui part de Montcuq pour la gare de Puy-l'Évêque, à 14 h. 30, a dérapé sur la route glissante, détrempée par la pluie de la nuit, entre les dernières maisons du bourg et le contour que fait le chemin de grande communication n° 4, dans sa descente vers Saint-Jean.

Un maronnier, à droite, a été brisé par un choc violent, la roue de secours a été projetée à cent mètres à gauche, dans les prés en contrebas de la route, et le véhicule, n'obéissant plus à la direction, après être revenu au milieu de la chaussée, est allé coïncider entre un des arbres de l'avenue et le rebord le plus haut du fossé. Tout se borne à des dégâts matériels. Le chauffeur et l'unique voyageur qui l'escortait n'ont eu aucun mal.

**Saux**  
**Nouvelle ligne d'autobus.** — Le département de Lot-et-Garonne vient de créer une ligne d'autobus qui donne un débouché de plus à Saux. La voiture part de Tournon-l'Aézien, à 8 heures du matin; elle dessert Courbiac, Rivière, Saux, où elle arrive vers 8 h. 30; puis passe à Masquière, Thézac, le Pont-du-Dor et arrive à Fumel, à 9 h. 30. Elle repart de ce dernier point, à 4 h. du soir, pour le même parcours et repasse à Saux vers 5 h. 20. Le matin, comme le soir, elle croise avec l'autobus venant de Puy-l'Évêque, ce qui fait que les voyageurs allant du côté de Sauzet trouveront là une correspondance. Le service est entré en vigueur depuis le 13 courant et est assuré par M. Rimontel, entrepreneur de transports à Tournon.

Le coin de pays desservi par cette ligne, était bien déshérité par les moyens de transport. Tout le monde applaudit à cette création qui unit le département du Lot à son voisin immédiat. Bonne chance à notre ami M. Rimontel.

**Nouveau vétérinaire.** — M. Masbou, docteur-vétérinaire à Montcuq, informe les habitants du plateau qu'il se met à leur disposition pour tous les soins à donner à leur bétail et aux mêmes conditions que les autres.

Nous ne pensons pas qu'il soit utile de dire aux propriétaires les avantages qu'ils ont de s'adresser à un vrai vétérinaire pour soigner leurs animaux, car ils le savent.

Nous pensons que chacun reconnaîtra ses intérêts et que M. Masbou sera, pour ce qui concerne leurs étables, leur docteur-vétérinaire.

Dans tous les cas, nous lui souhaitons bonne chance et beaucoup de clients quoique nous n'ayons pas l'honneur de le connaître.

**Duravel**  
**Adjudication écoles de Montcabrier.** — L'adjudication des travaux pour la réparation du logement des maîtres d'école de Montcabrier sera donnée le dimanche 16 décembre courant, à 10 heures, dans la salle de la mairie de Montcabrier.

Le cahier des charges est déposé à la mairie où il pourra être consulté tous les jours de 9 h. à 11 h.

**Nécrologie.** — Nous avons à enregistrer le décès de M. Eugène Roudier, de Cieurac, près Cazes, en cette commune. Le défunt n'était âgé que de 61 ans.

A sa fille et à son gendre, Mme et M. Fromand, nous adressons nos sympathiques condoléances.

**Sérignac**  
**Foire.** — La foire de Sérignac, du 17 décembre, s'annonce cette année particulièrement belle. Les divers forails seront abondamment approvisionnés. Il ne sera perçu aucun droit de place. Un Hôtel sera ouvert et servira les clients avec tout le confort désirable. Qu'on se le dise.

**Vire**  
**Chemin rural.** — M. René Besse, député de Cahors, vient de recevoir la lettre suivante de M. le Ministre de l'Agriculture:

« Vous avez appelé mon attention sur la demande de subvention présentée par la commune de Vire, réunies en Association syndicale, en vue de l'exécution d'un projet de rectification du chemin rural de la Croix du Bois-Epave. Je suis heureux de vous faire savoir que j'ai décidé d'allouer à cette association une subvention, payable dans la limite des disponibilités budgétaires, s'élevant aux 35 0/0 des dépenses qui seront réellement faites, le maximum de cette subvention étant fixé à 12.600 francs. « Veuillez agréer, etc. — Le Ministre de l'Agriculture: CASSEZ. »

**Arrondissement de Figeac**  
**Camburat**  
**Mort subite.** — Mme Rauffet, du village de Roques, s'est affaissée brusquement. Quand on la releva, elle était morte. Nos condoléances à la famille.

**Lissac**  
**Naissance.** — Les époux Gaunac viennent d'hériter d'un superbe garçon. C'est leur 6<sup>e</sup> enfant. Nous adressons nos compliments à M. Gaunac, et nos meilleurs vœux de bonne santé à la maman, au bébé et à ses frères et sœurs.

**Cajarc**  
**La Ste-Cécile.** — La société musicale « l'Alliance cajarcquoise » fête la Ste-Cécile, dimanche, 16 décembre. Le banquet aura lieu, à midi, à l'hôtel Moderne.

**Marcilhac**  
**Accident d'auto.** — Lundi soir, vers 9 heures, un accident d'auto s'est produit au lieu dit, Leyssénou, à 4 km. de Marcilhac.

M. Pradal, marchand de chaussures à Assier, et venant de la foire de Cajarc, a renversé sa camionnette à un contour fort dangereux. Sous le choc, la voiture a pris feu. Le conducteur, brisant la glace de l'auto, avec ses pieds, a pu sortir à temps de sa cabine. La marchandise a été brûlée.

**Rudelle**  
**Départs.** — Mme veuve Delahut de la Montagne nous a quittés pour aller passer chez ses enfants, à Toulouse, une partie de l'hiver. — Mlle Leymarie Renée, a pris son vol pour la capitale; elle y rejoint sa sœur aînée Marie. Nous lui adressons nos vœux de bonne réussite et de bonne santé.

**Electrification.** — M. Filhol Georges, électricien à Lacapelle a procédé à l'installation électrique, à l'école des garçons.

**Oies et foies.** — Comme d'habitude, nos ménagères avaient de très belles oies grasses pesant de 24 à 18 livres et dont les foies étaient d'un poids respectable de 1.500 à 800 grammes. Malheureusement, ici, comme ailleurs, les cours de vente ont été peu rémunérateurs: 5 francs le demi-kilo pour les volailles; de 18 à 16 fr. le demi-kilo pour les foies.

## AVANT INVENTAIRE : A PARTIR DU 15 DÉCEMBRE

# SOLDES DE LA SAISON D'HIVER

## Aux 100.000 PALETOTS

### CAHORS AFFAIRES HORS COURS

**Espédaillac**  
**Médaille d'honneur.** — Nous apprenons avec plaisir que M. Jean-Eloi Pons, cantonnier à Espédaillac, vient de recevoir la médaille d'honneur de la voirie départementale et communale. Nulle récompense ne fut mieux méritée: M. Pons, qui exerce dans notre localité depuis de longues années, apporte dans l'accomplissement de ses fonctions beaucoup de zèle et de dévouement. Nous lui adressons nos plus sincères félicitations. La même récompense, qui venait couronner une carrière toute de labeur, a été décernée à son frère, M. Cyprien Pons, décédé tout dernièrement.

**Espagnac-Site-Eulalie**  
**Obsèques.** — Vendredi ont été célébrées les obsèques de Mme Nathalie Strabol, décédée à l'âge de 80 ans. Une foule nombreuse a suivi le convoi funéraire au cimetière où a eu lieu l'inhumation.

Nous adressons à la famille nos sincères condoléances.

**Arrondissement de Gourdon**  
**Carluccet**  
**Compatriote.** — C'est avec un vif plaisir que nous avons appris que notre jeune compatriote, M. Charles Meyzen, commis du Trésor à Lille, est nommé à la perception d'Auzits (Aveyron).

Nous adressons nos bien vives félicitations à notre excellent compatriote et ami qui est le fils du sympathique M. Meyzen Hilarion, restaurateur et conseiller municipal de notre commune.

**Martel**  
**Justice de paix.** — Samedi, à l'ouverture de l'audience de la justice de paix, M. Lamet, notaire, juge suppléant, a procédé à l'installation du nouveau juge de paix du canton de Martel, M. de Lestaing.

Nous renouvelons à M. Lestaing nos meilleurs souhaits de bienvenue.

**Floirac**  
**Retraité.** — Notre excellent compatriote, M. Beysan, employé au P.O., vient d'être admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Tous nos vœux de longue et bonne santé.

**St-Chamarand**  
**Pas de pain!** — Ces jours derniers, la population de notre commune a été privée de pain pendant 48 heures. Il fallut que des citoyens se rendent à Saint-Germain (4 kilomètres); d'autres à Gourdon (11 kilomètres), pour acheter du pain et pour ravitailler les habitants. On reconnaîtra que la situation n'était pas intéressante pour notre population.

**Lanzac**  
**Elections municipales.** — Voici les résultats du scrutin de ballottage qui a eu lieu dimanche, 9 décembre. Inscrits, 185; votants, 133. Ont été élus: MM. Gambert, 75 voix; Sourzat, 75 voix; Sarlat, 76 voix; Seraudie, 77 voix.

**RENSEIGNEMENTS**  
**Taxe d'apprentissage**

En raison des restrictions budgétaires la Direction Générale de l'Enseignement Technique n'a plus la possibilité de subvenir, comme autrefois, aux écoles et aux institutions d'enseignement professionnels. Mais il est possible, avec un peu de bon vouloir, de la part des Industriels, de remplacer ce soutien défaillant.

En effet, la loi instituant la Taxe d'apprentissage permet aux assujettis à la taxe d'apprentissage de disposer d'une partie du montant de cette taxe en faveur d'écoles techniques ou de cours professionnels qui leur préparent des apprentis qualifiés dont ils ont le plus grand besoin.

De cette façon, le montant brut de la taxe au lieu d'alimenter exclusivement le budget général de l'Etat, aura une partie d'environ 60 0/0 consacrée au fonctionnement de l'école ou des cours, dont les industriels retireront un profit direct pour l'amélioration de la main-d'œuvre locale ou régionale.

C'est pour cela qu'on ne saurait trop engager les industriels à verser aux œuvres d'apprentissage régionales et en particulier à l'Ecole pratique d'Artisanat de Souillac (Lot), la partie de taxe autorisée par la Loi. Sur simple demande, le Directeur de l'Ecole fournira à chaque intéressé le pourcentage légal accordé à la profession et l'indication de toutes les formalités à observer. Les versements doivent être faits avant le 31 décembre, si possible.

### Guéri de constipation

après 12 ans de souffrances



Soûffrant depuis 12 ans, d'une constipation des plus opiniâtres, nous écrit Mr B. P., route de Lodève, Caleneuve (Hérault), tous les médicaments réputés les meilleurs n'agissaient plus après environ un mois de traitement. Ayant eu connaissance de votre Herbesan, je me décidai d'essayer, sans grande conviction, ce nouveau remède. Il y a deux mois que je fais usage d'Herbesan et tous les jours mes selles sont régulières et abondantes. Réf. 218.310.

Comme Mr B. P., faites un essai d'Herbesan. Après une cure de quelques jours, vous constaterez une sérieuse amélioration et si vous continuez ce traitement, vous serez rapidement débarrassé de cette pénible affection. Herbesan est composé de plantes et agit sur les intestins de telle façon que les selles semblent venir naturellement. Herbesan purge sans affaiblir, ne cause pas de coliques, ne produit pas d'accoutumance.

Prix: Fr. 7.50 et 15.— le paquet.

## HERBESAN

LA SANTÉ PAR LES PLANTES

## DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 50.

**La conférence navale s'ajournera**  
De Londres. — Le « New-York-Herald » annonce que la Conférence navale s'ajournera sine die, avant la fin de la semaine. Les délégués américains s'embarqueront samedi.

**L'expédition de l'amiral Byrd**  
De Melbourne. — L'expédition de l'amiral Byrd, ayant terminé l'exploration de la Petite-Amérique, retournera à New-York à la fin de janvier.

**Divorce d'un prince du Danemark**  
De Copenhague. — Le roi Christian prononcera, prochainement, le divorce du prince Erik, 3<sup>e</sup> fils du prince Valdemar, avec l'ancienne miss Lois Booth, petite-fille d'un multimillionnaire canadien.

**Terrible drame**  
De New-York. — Le célèbre laryngologiste Harmon Smith a sectionné la veine jugulaire à sa femme avec son consentement, puis s'est suicidé d'un coup de poignard au cœur.

**La chute d'un météore**  
D'Ottawa. — On annonce la chute d'un météore énorme à Alvo (Nebraska) dont les dimensions sont celles d'un grand immeuble. L'explosion a été entendue dans toute la région, à 60 kilomètres.

## REMERCIEMENTS

Madame et Monsieur A. DAGES et leur famille remercient bien sincèrement les personnes qui leur ont témoigné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

### Monsieur DAGES Père

## REMERCIEMENTS

Madame et Monsieur Louis SALGUES, chef de service du Trésor; Madame et Monsieur Marcel SALGUES, entrepreneur de ferblanterie et leurs enfants remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné leur sympathie à l'occasion des obsèques de

### Madame Veuve SALGUES née St-LARY

## REMERCIEMENTS

Un vin fortifiant, actif et agréable, capable de vous remonter, de réveiller votre appétit, vous le ferez uniquement avec la Quintonine. Ne vous contentez pas d'une imitation; vous la goûterez toujours trop chère, car vous n'en retirerez pas les mêmes bienfaits. L'action fortifiante de la Quintonine sur l'état général est d'autant plus rapide qu'elle aide l'estomac et favorise la digestion: la flacon vaut 4 fr. 95. Ties Phies et Phie Orliac à Cahors.

## CHIEN PERDU

Cocker chocolat taché de blanc. Prière à la personne qui l'aurait aperçu ou trouvé, de vouloir bien avertir M. DELSOL, n° 10, rue Lasté.

## LA PHOSPHORE GARNAL

Medication iodotannique phosphatée Remplace l'Huile de Foie de Morue

Prix de Flacon: 15 francs

UN SEUL MODELE DE FLACON GRANDEUR UNIQUE

En vente dans toutes les pharmacies

**GRANDE MAISON DE**  
**TEINTURE NETTOYAGE**  
de tous vêtements,  
tissus, chapeaux, etc...  
Nettoyage et remise à neuf des vêtements de cuir.  
Teintures de fourrures,  
Nettoyage d'ameublements, etc...  
ENVOI TOUTS LES SAMEDIS  
Travail soigné  
Dépôt pour Cahors :  
Madame Louis BONNET  
3, rue des Capucins

**CAPITAUX**  
**PRETS** avec ou sans garantie hypothécaire, toutes formes, de 10.000 à 1 million à Commerçants, Cultivateurs, Propriétaires, Particuliers, Avancés sur créances, Association, Commandites, Achat et Ventes d'Immeubles et Fonds de Commerce, Etude gratuite et réponse le lendemain. Agence MAFAN, 120, rue Réaumur, PARIS.

**TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAHORS**  
**OUVERTURE**  
de la  
**LIQUIDATION JUDICIAIRE**  
du sieur ROSIERES Emile,  
Marché-Ferrant,  
Machines Agricoles  
à CATUS

Messieurs les créanciers de la dite liquidation judiciaire sont invités à se rendre :

— Le dix-huit décembre prochain, jour de mardi, à treize heures trente,  
En la salle des audiences du Tribunal de Commerce de Cahors, sise au Palais de Justice.

Pour examiner la situation de leur débiteur, donner leur avis sur la nomination des liquidateurs définitifs, l'élection des contrôleurs, s'il y a lieu, et sur toutes autres questions qui leur seront soumises.

La présente insertion est faite en conformité de l'article neuf de la loi du quatre mars mil huit cent quatre-vingt-neuf.  
Le Greffier,  
E. SOULAS.

**NOTA.** — Les tiers porteurs d'effets ou endossements n'étant pas connus sont priés de remettre leurs adresses au Greffe du Tribunal de Commerce ou à Monsieur CONQUET, arbitre de Commerce, demeurant à Cahors, liquidateur provisoire de la dite liquidation, afin d'être convoqués pour les assemblées subséquentes.

**TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAHORS**  
**OUVERTURE DE LA FAILLITE**  
du sieur GLEIZE Roger,  
Mécanicien à Mauroux

Messieurs les créanciers de dite faillite sont invités à se rendre :

Le huit janvier prochain, jour de mardi, à treize heures trente,  
En la salle des audiences du Tribunal de Commerce de Cahors, sise au Palais de Justice.

A l'effet d'être consultés par Monsieur le Juge-Commissaire sur la composition de l'état des créanciers présumés, sur la nomination du syndic définitif, l'élection des contrôleurs et sur toutes autres questions qui leur seront soumises.

La présente insertion est faite en conformité des dispositions de l'article quatre cent soixante-deux du Code de Commerce.

**Nota.** — Les tiers porteurs d'effets ou endossements n'étant pas connus sont priés de remettre leurs adresses au Greffe du Tribunal de Commerce ou à Monsieur CONQUET, arbitre de Commerce, demeurant à Cahors, syndic provisoire de la dite faillite, afin d'être convoqués pour les assemblées subséquentes.  
Le Greffier,  
E. SOULAS.

Feuilleton du « Journal du Lot » 5

**UN MARI DE PREMIER CHOIX PAR MAX DU VEUZIT**

III

Elle avait cru qu'à « Select' Agence », elle n'aurait qu'à dicter ses conditions et à ouvrir largement sa bourse ; mais, dès le début, elle sentait que pour obtenir la collaboration efficace de l'important directeur, il convenait de faire cas de son autorité et de ses conseils.

— Je suis à votre disposition, madame, affirma-t-il. Si vous voulez bien m'exposer en détail vos désirs et vos prétentions, je m'efforcerai de vous donner complète satisfaction.

La jeune fille avait la tête si pleine de son sujet qu'elle n'éprouva aucune difficulté à soumettre ses désirs au directeur de « Select'Agence ».

Elle voulait un mari qui fût ceci ou cela... Le physique lui importait peu, pourvu qu'il fût assez grand de taille et assez agréable de visage.

Mais ce à quoi elle tenait par-dessus tout, c'était à l'éducation.

Elle voulait un mari qui fût de bonne compagnie, instruit, aimable,

**Bibliographie**

MAX DU VEUZIT

**LA CHATAIGNERAIE**

Un volume in-16 broché. Prix 12 francs. Editions TALLANDIER, 75, rue Dareau, Paris (14<sup>e</sup>)

Les Editions Tallandier font paraître un nouveau volume de Max du Veuzit, « La Châtaigneraie » qui, comme quelques-uns de ses aînés, et notamment *Mon Mari* et *Petite Comtesse*, a déjà connu les multiples feuillets dans les journaux de tous pays.

Mais « La Châtaigneraie » possède en outre une qualité qui nous est chère : ce livre est *Vieille France*. C'est le roman de toutes les traditions : la race, la famille, la terre sont exaltées merveilleusement dans ce récit palpitant dont l'intérêt se soutient sans faiblesse de la première à la dernière ligne.

« La Châtaigneraie » peut être mis et même, doit être mis dans toutes les mains car, sous sa forme romanesque et amusante, il est un magnifique enseignement.

Ce sont toutes les précieuses qualités du passé qu'une jeune fille pure fait revivre : ancêtres héroïques, âme des vieilles pierres, amour des traditions, respect sacré du nom, dévouement instinctif des serviteurs, bonté et droiture vis-à-vis l'un de l'autre des membres d'une même famille ; usages, croyances, légendes, tout est glorifié dans ce roman. Et c'est certainement le plus bel éloge que nous puissions en faire.

Est-il un cri de foi plus puissant que celui qui échappe à l'héroïne quand elle croit vendue la maison familiale où toute sa race est née : « Mon père n'a pu oublier qu'il avait une fille !... » Magnifique certitude qui domine toutes les situations.

Et cet autre, splendide d'orgueil et d'ardeur, au seuil du manoir abandonné, quand l'unique rejeton y retourne pour la première fois : « De l'arbre immense il ne reste que la graine, mais en lui-même, le fruit est toute la race !... ». Et, pourtant, quelle émouvante faiblesse dans cette constatation : « Toute petite, et seule, auprès du grand château solitaire, je les vois défilier devant moi, tous ceux qui m'ont précédée sur ce sol que je prétends fouler à mon tour... »

Mots émouvants où toutes nos traditions légendaires sont ressuscitées... Il faudrait tout citer !  
Toutes nos lectrices voudront lire ce livre ou Max du Veuzit se montre plus *Vieille France* que jamais.

Les femmes seront heureuses d'y retrouver leurs chères et dignes conceptions de la famille et du foyer français qui ont fait la grandeur de notre pays. De son côté, la jeunesse s'enthousasmera avec l'héroïne dont l'âme haute et droite vibre de générosités cachées et s'enivre de souvenirs magnifiés. Passé et traditions, tout est exalté dans « La Châtaigneraie », et nous sommes certains que tous nos lecteurs voudront lire, et surtout répandre ce livre autour d'eux.

**LES ANNALES**

De curieuses pages sur Basil Zaharoff, homme le plus riche et le plus mystérieux du monde ; une font alléchant étude sur les Eléphants Fossiles, d'après une récente découverte ; des anecdotes sur les prix littéraires, sur le mariage de la Princesse Marina, sur l'Encyclopédie ; un poème en prose de Jacques Delamare sur les Oiseaux et les chroniques habituelles sur le théâtre, la littérature, le cinéma, avec la fin du roman de Simenon : *Les Pitard*, voilà la somme de lectures qu'on trouve pour 2 francs dans les *Annales*. En vente partout.

**LAROUSSE MENSUEL**

Sommaire du n° 334. — Décembre 1934  
Baron Eugène Beyens, par M. Albert Pingaud. — L'Art breton, par M. Jacques Levrin. — Duc Maurice de Broglie, par M. Jean Hesse. — Le grand électroaimant de l'Académie des sciences, par M. Fernand Lot. — Le Palais de l'Elysée et ses hôtes, par M. Roger-Armand

Weigert. — Paul Gillon, par M. Félix Guirand. — Politique intérieure et extérieure (Octobre), par Jules Gerbault. — Un grand tournant de la politique mondiale, par M. Maxime Petit. — Les rayons X et leurs applications, par M. Jean Hesse. — La Sarre et le plébiscite de 1935, par M. Max Legrand. — Le mois littéraire scientifique, historique et juridique, cinématographique, théâtral, musical et artistique, 47 gravures. Mots croisés, Le numéro 4 fr., chez tous les libraires et Librairie Larousse, 13 à 21, rue Montparnasse, Paris (6<sup>e</sup>).

**L'ALMANACH**

indispensable

C'est

**L'ALMANACH HACHETTE**

1935

1e + utile

1e - cher

5 Frs

Lisez Chaque Mercredi

**Vendémiaire**

Le Plus Indépendant  
Le Plus Complet  
Le Plus Vivant  
des Grands Hebdomadaires

Ses 2 Pages d'Echos  
Ses Romans — Ses Nouvelles  
Ses Dessins

Le Forum des Anciens Combattants  
L'Armée — L'Aviation — La Marine  
La France Extérieure

La Page des Jeunes  
Fémina — La Vie Parisienne

Le Palais — l'Astrologie

Théâtre — Cinéma — Musique  
Sciences — Tourisme — etc.

Lisez :

**Vendémiaire**

14 ou 16 Pages — Grand Format  
Le N° 0,75. Abon. un an 25 Frs

**BON-PRIME**

offert aux lectrices du « JOURNAL DU LOT »

Une charmante pochette à serviette « Les Roses » dessinée sur toile écrite, avec colons soyeux, rouges et verts, pour broderie au point de croix.  
Envoyée contre 2 fr. 50

On peut demander deux pochettes pour une seule prime.

Deux fonds d'assiettes à gâteau « Les Roses » dessinés sur belle toile écrite, avec colons soyeux, rouges et verts, pour broderie au point de croix.  
Envoyés contre 3 fr. 25

Les deux primes combinées :  
1 pochette à serviette et  
2 fonds d'assiettes à gâteau } 5 fr. 25

Retourner ce BON-PRIME aux Publications François Tédesco 39, Boulevard Raspail, PARIS-7<sup>e</sup>

Nom :  
Adresse :

Joindre la somme nécessaire, soit : 2 fr. 50 ou 3 fr. 25 ou encore 5 fr. 25 en timbres, selon la prime choisie.

**ALGER à 36 h. de PARIS**

par PORT- VENDRES

Transbordement direct du train au paquebot

La voie la plus rapide entre Paris et Alger est celle de Paris-Quai-d'Orsay-Toulouse-Port-Vendres.

La traversée est assurée en 20 h. 30 par les rapides et confortables paquebots de la Compagnie de Navigation Mixte ; ces paquebots modernes sont pourvus des dispositifs de sécurité les plus perfectionnés.

Dans le sens France-Algérie, ils correspondent à un train-paquebot partant de Paris-Quai-d'Orsay les mardis et samedis soirs, à 19 h. 20 (toutes classes, couchettes de 1<sup>re</sup> classe et wagon-restaurant) ; l'arrivée à Alger a lieu le surlendemain matin, à 7 h. 00 (durée totale du voyage, 35 h. 40).

C'est non seulement la voie la plus courte, mais celle qui traverse les eaux les mieux abritées.

**Voyagez en Wagons-Lits de 3<sup>e</sup> classe entre PARIS et TOULOUSE et vice-versa**

Un wagon-lits de 3<sup>e</sup> classe circule jusqu'à nouvel avis dans les trains express 73 et 78 entre Paris et Toulouse et vice-versa.

Départ de Paris-Quai-d'Orsay, 20 h. 20. Arrivée à Toulouse, 8 h. 05.

Départ de Toulouse, 19 h. 44. Arrivée à Paris-Quai-d'Orsay, 6 h. 55. Prix du supplément : 92 fr. en sus du billet de 3<sup>e</sup> classe.

Imp. COUESLANT (personnel intéressé) Le co-gérant : L. PARAZINES

Confiez tous vos achats

Confiez la préparation de vos ordonnances

au LABORATOIRE de la PHOSPHODE GARNAL

**Grande Pharmacie Paul Garnal**

en face le Théâtre

97, Boulevard Gambetta à CAHORS

**ORGANISATION MODERNE**

**Prix les Plus Réduits aux Meilleures Conditions**

APPROVISIONNEMENT SPÉCIAL

de BANDAGES HERNIAIRES et de CEINTURES VENTRIÈRES des modèles les plus variés et les plus perfectionnés

ACCESSOIRES DE PHARMACIE -- PRODUITS D'HYGIÈNE

-- ARTICLES DE TOILETTE -- EAUX DE COLOGNE --

PRODUITS DENTIFRICES : Elixirs, Pâtes et Poudres

BROSSES A DENTS de toute marques et de tous modèles

La plus grande variété d'Approvisionnements de toutes sortes

Organisation et Approvisionnements modernes

Réorganisation complète

**IMPRIMERIE A. COUESLANT**

SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 1.000.000 DE FRANCS

(Personnel intéressé)

**CAHORS (Lot)**

1, RUE DES CAPUCINS, 1

INSTALLATION MODERNE

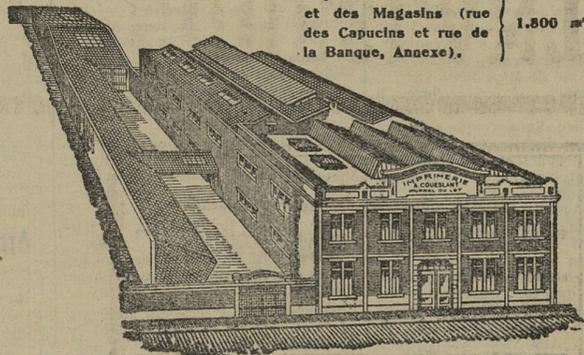
NEUF LINOTYPES

22 PRESSES

LIVRAISON RAPIDE

PRIX MODÉRÉS

Superficie des Ateliers et des Magasins (rue des Capucins et rue de la Banque, Annexe). 1.500 m<sup>2</sup>



empresé et homme du monde d'une impeccabilité morale et matérielle absolue.

Enfin, elle limitait à l'avance leurs rapports : son mari et elle devaient vivre en bons camarades, user vis-à-vis l'un de l'autre de la plus grande courtoisie, être moralement unis par les mêmes goûts, les mêmes intérêts et une mutuelle confiance. Elle comptait sur son compagnon pour la défendre au besoin et la traiter en toutes circonstances comme une amie très chère ; mais là s'arrêtaient leurs relations. Claude ne voulait pas subir l'emprise de l'homme... du moins tant qu'elle ne connaîtrait pas à fond son mari et ne serait pas absolument certaine d'en faire définitivement le compagnon de toute sa vie. Elle avait la prétention de demeurer maîtresse de son corps et de n'être point importunée par la galanterie ou les désirs d'un mari en amour... Plus tard, peut-être ? Mais, de ce plus tard, elle tenait essentiellement à rester seule libre de décider.

Jusqu'ici, M. Michot avait écouté, en approuvant silencieusement de la tête, les divers désirs exprimés par sa jolie cliente : tous lui paraissaient réalisables.

A ces dernières prétentions, cependant, il fronça le sourcil.

— Je préfère vous dire tout de suite, mademoiselle, que cette dernière condition me paraît difficile à réaliser. Quel homme sensé, loyal et honorable, comme vous le désirez, ac-

cepterait cette clause ? De deux choses l'une : ou, premièrement, il n'éprouvera pour vous que de l'indifférence et cherchera son plaisir en dehors de vous... et c'est vous, alors, qui vous plaindrez de sa froideur. Ou, secondement, il s'attachera à vous et désirera noter des liens plus intimes avec vous.

Claude eut, instinctivement, une moue de dégoût qui fit sourire M. Michot.

— Mettez-vous durant quelques secondes, mademoiselle, à la place de ce mari possible. Evidemment, vous êtes assez jolie pour flatter la vanité d'un homme même difficile ; mais s'il ne doit pas tirer personnellement... disons un profit... de votre beauté, quel avantage comportera pour lui une telle union ?

— Ici, monsieur, permettez-moi de faire intervenir la question argent...  
— Je vous écoute, mademoiselle.

— Je suis riche... très riche ! Or je ne désire pas que mon mari le soit...  
M. Michot eut un sourire approbateur.

— Ceci est, en effet, un dédommagement sérieux !

— D'autant plus que l'homme que je choisirai sera assuré d'une vie large et agréable : les voyages, les distractions nombreuses, les grands hôtels, les costumes confortables, les autos de luxe. Bref, tout ce qui peut caeter et embellir l'existence.

— Je m'explique mieux vos exigences, mademoiselle.

Claude sourit, et très fière de pouvoir énoncer des chiffres, elle continua :

— Enfin, pour les besoins personnels de ce monsieur, je pense qu'en lui allouant une somme de douze mille francs par mois il trouvera dans cette union quelques sérieuses compensations au désagrément qu'un galant homme peut éprouver à n'être que le mari en titre de sa femme.

M. Michot ne répondit pas. Les chiffres de la jeune fille l'impressionnaient. Malgré tout, cependant, il réfléchissait aux singulières propositions de sa cliente, et, pesant le contre et le pour, il s'efforçait en homme de juger ce que répondrait un autre homme à un tel marché.

— Il est possible de vous satisfaire, mademoiselle, fit-il enfin, à la condition que vous le vouliez personnellement.

— Comment cela ?

— En acceptant de fermer les yeux, plus tard, sur les discrètes escapades que sera amené à faire votre compagnon.

Une rougeur empourpra le visage de Claude. Et tout de suite, intransigente comme le sont généralement les femmes quand elles ne bénéficient pas des infidélités de l'homme :

— Mais je ne veux pas que mon mari soit un coureur, ni qu'il se permette la moindre escapade ! Je tiens essentiellement à avoir un compagnon de tout repos, qui ne s'occupe que de moi et ne fréquente au-

ne autre femme.

M. Michot hochait à tête et, amusé au fond des prétentions de Claude, il s'efforçait en apparence de l'approuver entièrement :

— Oui, oui, je vois... je vois !

En réalité sa grande expérience de la vie lui disait de ne pas s'effrayer de cette exigence féminine. Depuis toujours, les femmes ont réclamé la fidélité complète de leurs compagnons...

Aimé ou non, époux réel ou époux fictif, le mari qu'épouserait cette belle jeune fille serait exactement du même bois que tous les autres époux, surtout avec de pareilles conditions à la clef...

« Le principal, se dit-il, est de lui dénicher un mari bien élevé et correct. Avec un galant homme, les choses s'arrangent toujours admirablement ! »

Et, contemplant la jeune tête orgueilleuse qui posait ses anormales conditions avec tant de décision, un sourire indulgent flotta sur les lèvres du grave directeur et il la rassura avec son habituelle autorité :

— Je crois pouvoir vous affirmer que je trouverai le mari que vous désirez. Dans quelques jours, je vous ferai connaître mes premiers résultats. En attendant, pour faciliter mes recherches et vous assurer un fiancé selon vos goûts, voulez-vous remplir une de nos fiches ?

Il tendit à la jeune fille un imprimé semé de nombreux blancs. C'était

un véritable questionnaire que Claude examina avec surprise et hostilité.

— Comment : il me faut fournir tous ces renseignements ? protesta-t-elle.

— L'homme susceptible de vous convenir peut désirer aussi quelques détails sur la femme qu'on lui propose.

— Evidemment, mais...

— Remarquez, insista M. Michot, que plus nous choisirons un homme de caractère élevé, plus il sera lui-même difficile. Avant qu'il s'engage, il faudra lui exposer la situation et répondre à toutes ses questions.

— C'est juste, reconnut la visiteuse. Mais, dans tout cela, que faites-vous de la discrétion que je réclame ?

— Cette fiche est confidentielle, mademoiselle. Une partie seulement en est relevée et soumise aux prétendants éventuels. Certains points, tels votre nom, votre adresse et ce qu'il y a de particulier dans votre signalement, ne sont jamais communiqués. Au surplus, si vous désirez ne pas vous faire connaître, même à nous, il vous suffira de mettre un chiffre ou des initiales en place de votre état civil. Pour la régularité de nos écritures et comme garantie, vous en serez quitte pour verser à notre caisse une provision couvrant à l'avance les frais de recherches.

(A suivre).